

Etude de financement de M PAUL MME VANESS

Document fourni à titre indicatif sur la base des conditions en vigueur à ce jour - sous réserve de justification des informations fournies et du respect de la réglementation en cours - Ce document ne constitue pas un accord de crédit, ni une offre de prêt. **Etude valable 5 jours**

Montants exprimés en Euros

eronemuluubu

Rachat d'un prêt accordé par la banque Crédit Agricole le 29/08/2015 et destiné initialement au financement d'une maison d'une surface habitable de 100 m² comprenant 4 pièces à titre de résidence principale des emprunteurs et travaux à hauteur de 10000€

Adresse: 32 B ROUTE

33480 MOULIS EN MEDOC

Coût total de l'opération :	187 439,80
Apport personnel :	0,00
Montant à financer :	187 439,80
Durée maximum :	280 mois
Taux d'effort :	31,170 %
Taux moyen calculé :	1,831 %

THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

Charges de remboursement maxi de l'investissement	866,41
Montant de l'APL prévisionnel	
Charges de l'investissement après déduction de l'APL	866,41
Total des charges (hors impôts)	1 055,92
Total des revenus (après l'investissement)	3 388,00
Taux d'effort maxi après investissement (hors impôts)	31,170 %
Reste à vivre (après impôts)	2 332,08

Plan de financement calculé sur la base de la déclaration de l'emprunteur et sous réserve de l'agrément de l'assurance. Pour l'APL prévisionnelle, prendre contact avec la CAF ou la CMSA (en attendant les nouvelles modalités de calcul).

Les frais de garantie pris en compte ne constituent qu'une simple estimation : le montant exact de ces frais sera précisé ultérieurement lors de la mise en place des garanties.

Référence dossier : 1300000002401124

	Synthèse d	uplan de financemente		
Dépense principale de :		Apport personnel et assimilé:		
Terrain		Apport personnel retenu :		0,00
Construction	0,00			
Acquisition Travaux	0,00 0,00			0.00
Rachat de prêt	174 032,80			V,
Autre	0,00			
Total	174 032,80	Total		0,00
Frais annexes estimés de :		Prêts :	.,,	
		Réglementés et Epargne Logement		0,000 %
		Prêts PC/PCAS	0,00	0,000 %
		Pret PEL	0,00	0,000 %
		Prêt CEL	0,00	0,000 % 0,000 %
		Prêt à Taux Zéro Eco-prêt à taux zéro	0,00 0,00	0,000 %
		LCC-pret a taux zero	0,00	0,000 70
		Relais et autres prêts	1	
		Relais	0,00	
		CIC IMMO Prêt modulable	56 000,00 131 439,80	
	40.000.00	CIC IMMO Prêt modulable	' 1	
Total frais annexes Frais d'intermédiation :	10 000,00 990.00	Total prêts (hors relais)	187 439,80	100,000 %
Frais d'intermediation : Frais de garantie :	2 117,00			
Autres prestations :	0,00			
Frais de dossier :	300,00			
Total dépenses	187 439,80	Total financement	187 439,80	

Coût total prêts du Prêteur (3) : Durée maxi du plan de financement	55 155,24			280 mois		
Totaux :					43 458,04	11 697,20
PALIER N°02	-	-	866,41	100 mols	-	-
PALIER N°01	-	-	510,21	180 mois	-	H
CIC IMMO Prêt modulable	131 439,80	1,950 % Fixe	-	280 mois	37 339,80	9 699,20
CIC IMMO Prêt modulable	56 000,00	1,400 % Fixe	356,20	180 mois	6 118,24	1 998,00
PRETS PRINCIPAUX :		-	-	-	-	
Type de prét	Montania.		Periodiche /Echémice (2)	- Durée -	intérêts	Assurance groupe

⁽¹⁾ Taux hors assurance - (2) Echéance avec assurance groupe - (3) Intérêts + Assurance groupe

<u>Plan de remboursement (y compris prêt(s) externe(s))</u>: 866,41 pendant 280 mois

Assurances:

GIC IMMO Prêt modulable de 56 000 Les garantes guotles et dates d'effet de l'Assu).00 sur:180 mols. rance emorunieurs sont rietaillées sur les accuments de sauscription Assurance Emorunieurs.
M. PAUL:	Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie à hauteur de 100 %
	Incapacité temporaire totale de travail supérieure à 90 jours à hauteur de 100 %
	Invalidité permanente à hauteur de 100 %
MME VANESSA:	Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie à hauteur de 100 % Incapacité temporaire totale de travail supérieure à 90 jours à hauteur de 100 %
	Invalidité permanente à hauteur de 100 %

CIC IMMO Pret modulable de 131 439,80	sur-280 mois
Les garantes ; quottes et dates d'effet de l'Assurance e M PAUL :	mprumeurs sont détaillées sui les documents de souscription Assurance Emprunteurs Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie à hauteur de 100 % Incapacité temporaire totale de travail supérieure à 90 jours à hauteur de 100 %
MME VANESSA :	Invalidité permanente à hauteur de 100 % Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie à hauteur de 100 % Incapacité temporaire totale de travail supérieure à 90 jours à hauteur de 100 %
	Invalidité permanente à hauteur de 100 %
Garantle(s)	
caution personne morale caution personne morale	729,00 EUR 1 388,00 EUR
	DES PIECES JUSTIFICATIVES
Pour nous permettre de rapidement finaliser votre d communiquer les documents sulvants :	lemande de financement, nous vous remercions de bien vouloir nous
Etat Civil Plèce d'identité des emprunteurs OU pour les ét cours de validité Justificatifs de la situation familiale (copie du Liv Contrat de mariage / PACS (le cas échéant)	trangers ressortissant d'un État non membre de l'U.E. : un titre de séjour en
Revenus □ 3 derniers bulletins de salaire et/ou justificatifs d □ Justificatifs des éventuelles autres ressources, c □ 3 derniers bilans ou déclaration 2035 (si BNC) □ Compte d'exploitation certifié (si commerçants, a □ 2 dernières déclarations 2044 (si revenus foncie	CAF, revenus étrangers, pensions, etc artisans, agriculteurs)
Charges ☐ Offres et tableau(x) d'amortissement du/des prêi ☐ Justificatifs des éventuelles autres charges, pen	
Justificatif du revenu annuel (selon la période de l'ai	es revenus N-1 OU Déclaration de revenus (selon la période de l'année) OU nnée) les revenus N-2 pour toutes les personnes du ménage (soit avis à leur propre à un autre foyer fiscal accompagné de l'avis de ce foyer fiscal)
Extrait de compte Relevé de compte ou mouvements des 3 dernier Justificatifs des avoirs externes	rs mols
Projet ☐ Titre de propriété ☐ Offre du/des prêts immobiliers d'origine (avec les pénalités et vérifier les préavis) ☐ Tableau(x) d'amortissement du/des prêt(s) d'origine Décompte des prêts remboursés ☐ Confirmation écrite du prêteur d'origine que le pr	
Financement □ Demande de crédit signée par tous les emprunte	ours
Avertissement : Les pièces à fournir doivent être exactes et complète	es et nous être communiquées sous 15 jours.

Référence dossier : 1300000002401124

En cas de refus de communication des pièces permettant l'étude de la solvabilité, nous vous informons que le crédit ne pourra être accordé.

Votre dossier est suivi par :

CIC LE TAILLAN

E-mail :

N'hésitez pas à nous recontacter au :

La convention AERAS est destinée à faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes présentant un risque de santé aggravé. Si vous souhaitez plus d'information vous pouvez en parler à votre chargé de clientèle ou téléphoner au n° 0 820 377 377 (Service 0,12 €/min + prix appel).

Pour les prêts immobiliers soumis aux articles L.313-1 et suivants du code de la consommation, il est rappelé que l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, que la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et que si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.